



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 61813

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le programme publié par son ministère relatif à l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales d'enseignement général, et soumis pour avis aux professeurs concernés. Ces enseignants, réunis dans un collectif pour l'enseignement philosophique, trouvent ce nouveau programme confus, contradictoire et idéologiquement orienté. Ils estiment qu'il représente un alourdissement par l'adjonction de questions déterminées et qu'il est inadapté aux élèves, n'étant pas un programme élémentaire de philosophie. Ce texte est donc fortement récusé par les professeurs de philosophie qui n'y reconnaissent pas leur métier. Ils sont favorables à un changement, mais souhaitent un programme clair et cohérent, adapté aux conditions réelles d'un enseignement d'initiation à la philosophie. Ils considèrent que ce programme ne satisfait pas à ces conditions, et demandent en conséquence l'instauration d'un moratoire d'un an pour l'entrée en vigueur d'un nouveau programme. Le collectif pour l'enseignement philosophique réclame la constitution d'un groupe d'experts selon un souci de véritable pluralisme, ainsi que l'abandon pur et simple des questions à ancrage contemporain qui verrouillent idéologiquement la réflexion. La remise en chantier de la présentation des notions du programme avec le souci d'éviter une trop grande prédétermination, et par ailleurs l'abandon des considérations qui semblent faire de l'argumentation une fin en soi, indépendamment des problèmes qui importent à la pensée, figurent également parmi les préoccupations majeures dudit collectif. Il lui demande en conséquence quelles sont ses intentions par rapport au sujet évoqué.

Texte de la réponse

De nouveaux programmes de philosophie pour les classes terminales des séries générales ES, L et S remplaceront, à compter de l'année scolaire 2001-2002, des programmes inchangés depuis 1973. Il est légitime que ce changement, après une si longue période, engendre de vifs débats au sein de la communauté des enseignants de philosophie, des syndicats et des multiples associations de spécialistes. Pour les prendre en compte, une consultation des enseignants de philosophie a été menée dans les académies, dont les résultats ont été publiés sous forme de synthèses académiques et d'une synthèse nationale. Une nouvelle version du programme de philosophie des classes terminales des séries générales publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche (hors-série n° 8 du 31 août 2000) a alors été commandée au groupe d'experts présidé par le professeur Alain Renaut, directeur de l'UFR de philosophie de l'université de Paris-IV - Sorbonne. Ce nouveau texte a reçu un avis favorable du Conseil national des programmes et un vote positif au Conseil supérieur de l'éducation en mai 2001. Il a été publié au Bulletin officiel n° 28 du 12 juillet 2001, en même temps qu'une note de service indiquant que la partie intitulée « Questions d'approfondissement » était facultative pour l'année 2001-2002. Le texte du nouveau programme a été envoyé à tous les professeurs concernés, assorti d'une lettre de la direction de l'enseignement scolaire expliquant les motivations de cette réforme et les modalités de son application. Afin d'accompagner au mieux cette dernière, une commission nationale de suivi est créée. Elle sera composée exclusivement de professeurs de philosophie exerçant en université, en IUFM, en classes préparatoires ou en lycée. Elle n'a pas pour vocation de suppléer l'inspection de philosophie qui en a approuvé la création (un inspecteur général et un inspecteur pédagogique régional en

seront membres). Sa mission est d'observer les difficultés rencontrées sur le terrain et d'émettre des propositions pour y remédier. Un nouveau groupe d'experts, présidé par M. Michel Fichant (professeur des universités à Paris-IV) et chargé dans un premier temps d'élaborer un projet de programme de philosophie pour les classes terminales des séries technologiques, sera saisi des recommandations de la Commission nationale de suivi pour modifier le programme des séries générales si besoin est.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61813

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3189

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5607